

PARLEMENT JEUNESSE DU QUÉBEC

CALENDRIER DE LA CAMPAIGNES ÉLECTORALES

71^e législature

OFF-71^e

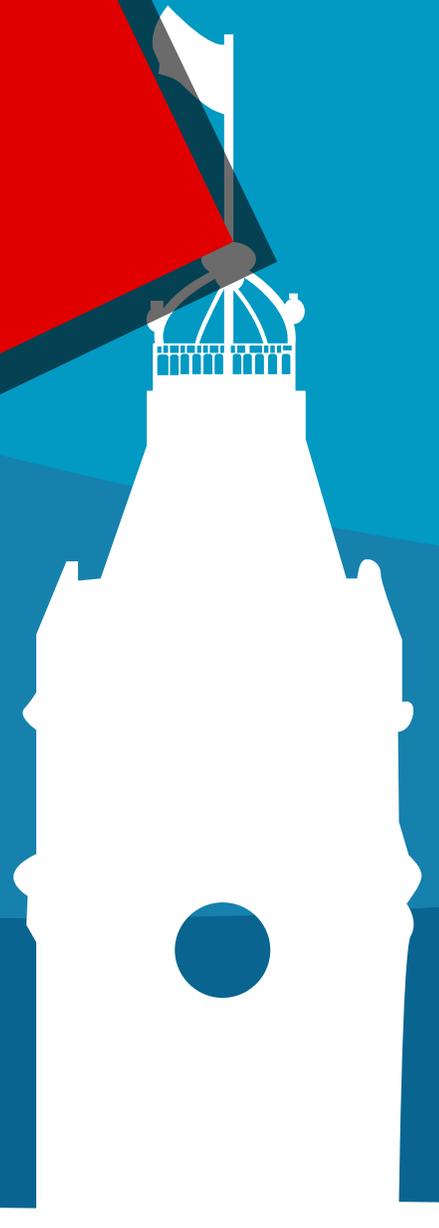


Table des matières

SECTION 1 – MOTS DE BIENVENUE.....	2
Mot du Lieutenant-gouverneur.....	3
Mot du premier ministre du Parlement jeunesse du Québec	4
SECTION 2 – RÈGLES DE CONDUITE	5
SECTION 3 – HORAIRE	7
Lundi 28 décembre	8
Mercredi 9 janvier	8
SECTION 4 – MOTIONS	9
MOTION SUR L’EMPOWERMENT DES PETITES ENTREPRISES AGRICOLES	10
Mini-mémoire.....	11
Pour aller plus loin.....	12
MOTION SUR LA DIGNITÉ DES PERSONNES AGÉES POUR UNE VIEILLESSE ÉPANOUIE	13
Mini-mémoire.....	14
Pour aller plus loin.....	15
MOTION SUR L’ÉGALITÉ DES CHANCES DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE	16
Mini-mémoire.....	17
Pour aller plus loin.....	18
MOTION SUR LE RESPECT DES VICTIMES D’ACTES CRIMINELS DANS L’ESPACE MÉDIATIQUE	19
Mini-mémoire.....	20
Pour aller plus loin.....	21

SECTION 1 – MOTS DE BIENVENUE



Mot du Lieutenant-gouverneur

Bonjour!

Oui, c'est moi, le docteur Arruda. Je suis très heureux d'apprendre que vous avez décidé, comme ben du monde au Québec d'aplatir la courbe. Je suis fier, en fait, de voir que vous contribuez à nos efforts en participant au PJO virtuellement! C'est un gros effort qu'on vous demande, mais on sait que vous êtes capables.

Sachant que ce n'est pas facile, je me suis dit que je pouvais bien partager un secret d'État bien garder avec vous... Vous le méritez bien.

Vous vous rappelez probablement mes conseils lors de la première vague. J'aimais bien laisser place à un peu d'imagination quant aux choses qu'on pouvait faire avec le temps libre qui nous soit tombé dans les bras quand on a tout fermé. Et surement, oui, surement, vous vous souvenez de mon passe-temps favori : faire des tartelettes portugaises les dimanches loin des journalistes!

Alors oui! Ça y est. En exclusivité. Il me fait plaisir de vous faire part de ma propre recette de Natas. En espérant que le tout pourra vous agrémenter le bonheur pendant les vacances de la COVID du 23 au 27 où il nous sera permis d'ignorer l'existence de la pandémie le temps d'faire un méchant party.



Recette de Natas de mon bon ami Ricardo :

Pâte

- 1 pâte feuilletée du commerce, décongelée
- 15 ml de beurre non salé, fondu

Garniture

- 125 ml (½ tasse) de sucre
- 45 ml (3 c. à soupe) de fécule de maïs
- 4 jaunes d'œufs

- 1 œuf
- 500 ml (2 tasses) de lait
- 30 ml (2 c. à soupe) de sirop de maïs
- 2,5 ml (½ c. à thé) d'extrait de vanille
- 1 bâton de cannelle
- Cannelle moulue, au goût

. Pâte

1. Sur un plan de travail légèrement fariné, abaisser la pâte en un carré d'environ 33 cm. Badigeonner de beurre toute la surface de la pâte. Rouler fermement et envelopper d'une pellicule plastique. Réfrigérer 30 minutes.
2. Couper les extrémités du rouleau. Trancher en 14 rondelles.
3. Sur un plan de travail fariné, abaisser finement chaque rondelle à l'aide d'un rouleau à pâtisserie. Avec les mains, fonder les moules à tartelettes portugaises. Si la pâte déborde, couper l'excédent à l'aide d'une paire de ciseaux. Réserver au réfrigérateur le temps de préparer la garniture.

Garniture

4. Placer la grille au centre du four. Préchauffer le four à 270 °C (525 °F) (voir note).
5. Dans une casserole, hors du feu, mélanger le sucre et la fécule. Ajouter les jaunes d'œufs, l'œuf et fouetter jusqu'à ce que le mélange soit homogène. Ajouter le lait, le sirop de maïs, la vanille et le bâton de cannelle. Bien mélanger.
6. Porter à ébullition à feu moyen en fouettant et en raclant le fond et les parois de la casserole. Laisser mijoter jusqu'à ce que le mélange ait épaissi. Retirer du feu. Passer au tamis.
7. À l'aide d'une cuillère à crème glacée d'environ 45 ml (3 c. à soupe), répartir la garniture dans les moules à tartelettes. Lisser le dessus de la garniture à l'aide du dos d'une cuillère pour égaliser.
8. Cuire au four immédiatement de 13 à 15 minutes ou jusqu'à ce que la garniture soit bien caramélisée et que la pâte soit croustillante. Laisser tiédir avant de démouler.
9. Saupoudrer de cannelle moulue au moment de servir.

En vous souhaitant la plus belle des mini-simulations

Mot du premier ministre du Parlement jeunesse du Québec

Chères participantes, chers participants,

C'est avec une certaine joie que je vous souhaite la bienvenue à cette *off-71^e* législature du PJO. Comme vous le savez, l'année que nous traversons n'a rien d'ordinaire. Alors que la COVID a forcé l'annulation de la 71^e législature, il nous a semblé important de nous réunir malgré tout pour célébrer l'institution qu'est le Parlement jeunesse du Québec.

L'objectif, ici, sera de se rencontrer dans un contexte plus informel tout en préservant la mission de notre organisation, c'est-à-dire de tisser des ponts entre les différentes jeunesses du Québec et de familiariser la jeunesse aux processus démocratiques québécois dans un contexte non partisan.



La non-partisanerie de notre institution est garante de la qualité des débats qui sont les nôtres. C'est un véritable privilège que nous avons de pouvoir se réunir et discuter des idées politiques en dehors de leur contexte strictement militant. Je vous le dis d'emblée, ne rien faire cette année a d'emblée été exclu par le comité exécutif parce qu'il nous a semblé encore plus important dans le contexte actuel de vous donner une bouffée d'air frais.

Cette année, nous en apprendrons, peut-être, davantage sur la difficulté de la démocratie au temps de la numérisation de nos vies, que sur le parlementarisme lui-même. C'est vrai. Mais, l'expérience en vaudra le détour parce qu'elle nous permettra de nous revoir en grand nombre et d'aborder des sujets qui sont tout autant d'actualité que l'agenda législatif de notre prochaine vraie législature.

S'il est vrai que nous n'entendrons pas le son distinct des cristaux des chandeliers du plafond du Salon bleu, il n'en demeure pas moins qu'on pourra y faire référence avec mélancolie et espoir.

Alors, profitez de ces deux mini-simulations pour approfondir vos réflexions et vos amitiés, profitez de chacun des moments de votre passage dans cette belle institution qu'est le Parlement jeunesse du Québec.



Frédérick Desbiens

Premier ministre

Off-71^e législature du Parlement jeunesse du Québec

SECTION 2 – RÈGLES DE CONDUITE



Règlements

D'ordinaire, les règlements sont à la fois vastes et précis. Cette année, quelques incontournables s'appliquent :

- Employer un langage respectueux tout au long de l'activité.
- S'abstenir d'un comportement partisan excessif.
- Respecter rigoureusement les horaires prévus.

Bienséance en simulation virtuelle et étiquette zoom

Pour le reste, c'est l'**étiquette zoom** qui s'applique. Voici quelques astuces consolidées par vos collègues Leader-adjoint·e lors de l'évènement estival qu'il et elle ont organisé :

- Éteignez votre microphone lorsque vous ne parlez pas.
- Assurez-vous d'être dans un lieu calme et silencieux lors de vos interventions pour limiter les bruits.
- Positionnez votre caméra de façon à ce qu'on voit bien votre visage
- Limitez les distractions.

SECTION 3 – HORAIRE



Lundi 28 décembre

- 13 h** **Mot de bienvenue**
Présentation de la formule et informations pertinentes
- 13 h 20** **Caucus**
Salle Zoom séparée
- 13 h 40** **Période de crise**
Gestion de crise
- 14 h 00** **Premier débat**
Motion sur l'empowerment des petites entreprises agricoles
- 15 h 00** **Pause**
- 15 h 15** **Deuxième débat**
Motion sur la dignité des personnes âgées pour une vieillesse épanouie
- 16 h 15** **Clôture de la mini-simulation**
- 16 h 30** **Assemblée générale extraordinaire et get together**

Mercredi 9 janvier

- 18 h 00** **Mot de bienvenue**
Présentation de la formule et informations pertinentes
- 18 h 20** **Caucus**
Salle Zoom séparée
- 18 h 40** **Période de crise**
Gestion de crise
- 19 h 00** **Premier débat**
Motion sur l'égalité des chances dans le système scolaire
- 20 h 00** **Pause**
- 20 h 15** **Deuxième débat**
Motion sur le respect des victimes d'actes criminels dans l'espace médiatique
- 21 h 15** **Clôture de la mini-simulation**

SECTION 4 – MOTIONS



Le Parlement jeunesse du Québec

PARLEMENT JEUNESSE DU QUÉBEC
OFF-71^E LÉGISLATURE

**MOTION SUR L'EMPOWERMENT DES PETITES
ENTREPRISES AGRICOLES**

Présentée par Frédérick Desbiens, Premier ministre

Le 28 décembre 2020

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que les quotas en production animale sont un frein majeur au développement de la souveraineté alimentaire des Québécois·e·s.

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance d'habiliter les petites entreprises agricoles locales et d'adopter des politiques qui favorisent leurs activités économiques.

QUE l'Assemblée nationale abolisse les quotas de production animale de sorte à permettre aux petites entreprises agricoles locales québécoises d'élargir leurs activités économiques.

QUE l'Assemblée nationale permette aux petites entreprises agricoles locales d'abattre elles-mêmes leurs bêtes et qu'elle mandate le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec d'offrir une formation non-obligatoire ne pouvant excéder une journée sur l'abattage sanitaire des bêtes.

QUE l'Assemblée nationale mandate également le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de créer un réseau de marchés publics couvrant la totalité du territoire québécois de sorte que chaque municipalité de plus de 10 000 habitants aie son propre marché public.

Mini-mémoire

Par Frédérick Desbiens, Premier ministre

La motion du premier ministre a pour objectif de rendre possible un modèle de fermes à échelle humaine. L'abolition des quotas de production animale permet ici aux petites entreprises agricoles de produire selon leur besoin économique et l'allègement des règles encadrant l'abatage des bêtes leur permet de gérer eux-mêmes le débitage tout en favorisant l'essor d'un savoir artisan essentiel au terroir. Parallèlement, la création d'un réseau de marchés publics offre une plateforme à ces mêmes petites entreprises agricoles où vendre le produit de leur travail.

Informations pertinentes – La question de la production animale est très importante pour l'agriculture à échelle humaine. Pour un grand nombre d'agriculteur·trice·s qui pratiquent l'agriculture biologique, la production animale permet de diversifier leurs sources de revenus tout en assurant la pérennité de leur entreprise. Or, la production animale, au Québec, est règlementée par un système de quotas. Cela fait en sorte qu'une petite entreprise agricole souhaitant vendre des œufs ou du poulet, par exemple, doit nécessairement acheter des quotas à des prix exorbitants. Une exception est prévue pour la vente hors quota, mais cette vente est limitée à 300 poulets, 100 poules pondeuses et 25 dindons par année, ce qui représente un revenu marginal. Il s'agit, d'un obstacle à la relève agricole pour laquelle il n'est pas possible de démarrer des projets de petite envergure en début de parcours.

Parallèlement, le système des quotas est un outil permettant de s'assurer de la stabilité du prix tout en préservant la viabilité des entreprises québécoises face aux entreprises étrangères avec lesquelles elles ne parviennent pas à compétitionner.

L'enjeu des abattoirs est une autre question essentielle à laquelle il faudra trouver une solution. Afin de pouvoir vendre des produits carnés, le/la producteur·rice doit faire abattre et transformer ces bêtes dans des abattoirs autorisés par le gouvernement fédéral et provincial. Or, à l'heure actuelle il n'existe que 28 abattoirs fédéraux (accès au marché canadien en général), 24 abattoirs provinciaux (accès au marché québécois) et 28 abattoirs de proximité (seulement vente directe). Cela crée un problème d'accessibilité pour les petites entreprises agricoles qui doivent déplacer leurs bêtes sur de longues distances avant même de pouvoir les vendre au consommateur local.

Analyse stratégique – L'abolition des quotas va certainement générer beaucoup d'opposition parmi les entreprises agricoles représentées par l'Union des producteurs agricoles (UPA) laquelle a la mainmise sur la représentation syndicale agricole au Québec. Parmi les grandes entreprises représentées par l'UPA, on note des grands industriels comme Olymel, mais également plusieurs entreprises familiales productrices de lait.

D'un autre côté, plusieurs petites entreprises agricoles, souvent représentées par l'Union paysanne, un syndicat non reconnu par l'État québécois, vont fort probablement accueillir la nouvelle avec beaucoup de soulagement. Ces petits producteurs voient dans la diversification des sources de revenus une stratégie importante à la survie de leur modèle d'agriculture favorable à l'environnement.

Conclusion – À l'heure de la crise climatique et de la pandémie de la COVID-19, il importe de repenser le système agricole québécois. Trop longtemps cette question est restée dans l'ombre et il est temps que les Québécois·e·s se reconnectent à leur système agricole.

Pour aller plus loin

Vidéo

- Institut Jean-Garon. 2020. *La quotidienne agricole et agroalimentaire du lundi 28 septembre avec Dominic Lamontagne*.
<https://www.youtube.com/watch?v=P9tVe8gPGQs>.
- Marcoux, Étienne. 2020. *Carbone - Du boeuf carboneutre, c'est possible?* Carbone. Radio-Canada. <https://ici.tou.tv/carbone/S01E03>.
- Rad. 2020. *Comment les petits producteurs maraîchers s'adaptent à la pandémie | Actualité*. <https://www.youtube.com/watch?v=4bXZacy6CBA>.
- Radio-Canada. 2019. *Les fermiers*. Consulté le 3 décembre 2020. <https://ici.tou.tv/les-fermiers/S01E04>.
- Rhodes, Justin. 2017. *Joel Salatin - How To Quit Your Job And Start Farming*. <https://www.youtube.com/watch?v=Ka0MXf4ijss>.
- Séguin, Marc. 2017. *La ferme et son État*. Documentaire. K-Films Amérique. <https://www.kfilmsamerique.com/fiches/la-ferme-et-son-etat.shtml>.

Article de journal

- Laplante, Maxime. 2020. « Lettre ouverte à M. Marcel Groleau, président de l'UPA ». La vie agricole. 27 mars 2020. <https://lvatv.ca/2020/03/27/lettre-ouverte-a-m-marcel-groleau-president-de-lupa/>.
- Lepage, Bernard. 2020. « Les abattoirs, de A à Z ». *La Terre de Chez Nous*, 7 mai 2020. <https://www.laterre.ca/actualites/elevages/les-abattoirs-de-a-a-z>.
- Union Paysanne. 2020. « Nos propositions ». *Union paysanne*. 2020. <https://www.unionpaysanne.com/nos-propositions/>.
- « Via Campesina ». 2020. Via Campesina Français. Consulté le 3 décembre 2020. <https://viacampesina.org/fr/>.

Livre

- Lamontagne, Dominic. 2015. *La ferme impossible*. Écosociété. Montréal. <http://ecosociete.org/livres/la-ferme-impossible>.

Le Parlement jeunesse du Québec

PARLEMENT JEUNESSE DU QUÉBEC
OFF-71^E LÉGISLATURE

MOTION SUR LA DIGNITÉ DES PERSONNES AGÉES POUR UNE VIEILLESSE ÉPANOUIE

Présentée par Louis-Philippe Codère, Chef de l'Opposition
Le 28 décembre 2020

QUE l'Assemblée nationale réaffirme la place centrale qu'occupe les aîné·e·s dans nos sociétés et reconnaisse leur droit de vieillir dans la dignité.

QUE l'Assemblée nationale mette fin au placement des personnes âgées en Centre d'hébergement de soins longue durée et en résidence de personnes âgées et désinstitutionnalise le soin des personnes âgées pour qu'elles réintègrent un milieu de vie permettant leur épanouissement.

QUE l'Assemblée nationale déclare la famille comme premier responsable du bien-être des aîné·e·s et qu'elle les oblige d'agir à titre de proche aidant·e auprès des aîné·e·s

QUE l'Assemblée nationale investisse massivement dans le soutien à domicile en instaurant un programme de soins à domicile qui prend en compte le degré d'autonomie de chacun·e des aîné·e·s ainsi que les ressources nécessaires pour le maintien à domicile.

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le rôle des ressources communautaires pour les aîné·e·s comme étant centrales en augmentant leur financement au *prorata* de la population de personnes âgées qu'elle dessert.

Mini-mémoire

Par Louis-Philippe Codère, Chef de l'Opposition

Cette année 2020 aura été difficile pour les personnes âgées au Québec. Premières victimes de la COVID-19, les personnes résidant en centre d'hébergement de soins longue durée (CHSLD) ont fait la manchette. Cette motion a pour objectif de mettre les soins aux aîné·e·s au centre des préoccupations de la société. Pour en arriver à ce but, la famille est obligée d'être proche aidante avec un réinvestissement massif dans les soins à domicile.

Informations pertinentes – Les problèmes que la motion cherche à régler ont été exacerbés par la crise sanitaire actuelle. Les budgets alloués à l'autonomie des personnes âgées sont disproportionnellement partagés en faveur de l'institutionnalisation des personnes âgées.

Deux services de soutien à l'autonomie existent : i) l'hébergement en CHSLD, aussi appelé *institutionnalisation*, et ii) le soin à domicile. D'un côté, l'hébergement n'est pas assez financé pour assurer un ratio personnel-résident·e·s sécuritaire, rénover les bâtiments de plus en plus vétustes et préparer des activités sociales entre résident·e·s. De l'autre côté, l'offre de soins à domicile ne correspond pas à la demande, les délais d'attente sont très longs et constitue un angle mort de la gestion de la pandémie.

Des réformes ont déjà été proposées. L'une d'entre elles cherchait un rééquilibre du financement de l'autonomie des personnes âgées au Québec en finançant chaque personne en fonction de son niveau d'autonomie. Cette réforme a eu plusieurs effets positifs dans les projets-pilotes effectués en Estrie. Parmi les effets positifs, on retrouve une diminution de la perte d'autonomie et une réduction des besoins non comblés.

Analyse stratégique – Cette motion implique d'abord de désinstitutionnaliser une partie importante de la population. Cela impliquera de rapatrier une quantité importante de personnes vers leurs domiciles familiaux ce qui sous-entend une mobilisation des familles. En tant que premier acteur mobilisé dans le bien-être des aîné·e·s, l'appui des familles demeure très incertain, malgré l'étendue du financement qu'on leur promet.

Parallèlement, la réorganisation des structures de soin et la réorientation du financement vers le soutien à domicile promettent de générer une incertitude importante dans un environnement déjà fortement saturé d'organisations de représentation (Syndicats, collège des médecins, etc.). Le chantier que représente cette réorganisation sera certainement accompagné d'une foule de remises en question compte tenu de la quantité de ressources déjà investies dans le système actuel.

Conclusion

En conclusion, les aîné·e·s ont trop souvent été relégué·e·s au second plan dans les politiques publiques au Québec. Ici, on place les personnes âgées au centre d'une politique publique et on leur redonne la dignité qu'elles méritent pour tout ce qu'elles apportent et ont apporté à la société québécoise.

Pour aller plus loin

- Épisode de l'émission *Ça s'explique* animé par Alexis De Lancer dans une série portant sur la diversité. Ici, il est question de diversité intergénérationnelle et de créer des ponts entre les générations.
- Ce café-science organisé par le Centre de recherche en santé publique s'intitulait Soins aux aînés et COVID-19 - les leçons de la première vague. Parmi les panélistes, Réjean Hébert, gériatre, qui montre les raisons de l'hécatombe en CHSLD. À visionner de 47:09 à 1:02:07:
<https://www.youtube.com/watch?v=IU2nU2WjTME>
- Article écrit par Réjean Hébert et qui a amorcé la réflexion sur la motion:
https://plus.lapresse.ca/screens/d0579d46-d3e5-4b51-83e1-3adaa12b324c_7C_0.html
- Hébert R, Gervais P, Labrecque S, Bellefleur R. 2016. L'Assurance autonomie au Québec : une réforme inachevée. Health Reform Observer - Observatoire des Réformes de Santé 4 (1): Article 2. DOI: dx.doi.org/10.13162/hro-ors.v4i1.2737
- Réjean Hébert et al., « Les impacts du réseau intégré de services PRISMA », *Gérontologie et société* 2008/1 (n° 124), p. 15-48. DOI 10.3917/g.s.124.0015
- Épisode du balado Le comité des idées dangereuses (avec en prime un ancien ministre de la santé et des services sociaux du PJO: Pier-Luc Turcotte):
<https://www.youtube.com/watch?v=Q6tnM7fyqRw>

Le Parlement jeunesse du Québec

PARLEMENT JEUNESSE DU QUÉBEC
OFF-71^E LÉGISLATURE

MOTION SUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE

Présentée par Kateri Rivard, Leader de l'Opposition
Le 9 janvier 2021

QUE l'Assemblée nationale abolisse les écoles privées et qu'elle redirige tout son financement vers le système public.

QUE l'Assemblée nationale abolisse le programme scolaire régulier au primaire et au secondaire pour le remplacer par des programmes scolaires particuliers gratuits et sans examens scolaires à l'entrée tels que des programmes d'art, de sport, de langue ou tout autre sujet particulier jugé pertinent par le ministère de l'Éducation.

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'effet néfaste de la notation académique sur le développement des enfants et qu'elle remplace toutes notes par la mention « acquis », « en voie d'apprentissage » ou « non-acquis ».

QUE l'Assemblée nationale remplace les évaluations actuelles par des rencontres évaluatives entre l'élève, le parent et l'enseignant afin de déterminer le stade d'acquisition des compétences en relation aux besoins de l'élève.

QUE l'Assemblée nationale abolisse les examens ministériels et tout autre type d'évaluation directe de l'enfant.

Mini-mémoire

Par Kateri Rivard, Leader de l'opposition

La motion sur la réforme du milieu scolaire québécois a pour but d'améliorer l'expérience des enfants lors de leur passage en école primaire et secondaire. Cette motion cherche à accroître la motivation et l'estime de soi des élèves pour contrer le décrochage scolaire au Québec. La motion a aussi pour but de rétablir l'égalité des chances entre tous les enfants du Québec en ramenant le système éducatif en un système à une seule et unique vitesse.

Informations pertinentes

Le système scolaire québécois a connu plusieurs réformes dans les dernières années. Tout d'abord, il y a eu la déconfessionnalisation des écoles en 2000. Ensuite, l'abolition des commissions scolaires pour faire place aux centres de services en 2020. Entre 2001 et 2008, plusieurs changements au niveau pédagogique ont aussi été apportés au système scolaire. Malgré toutes les bonnes intentions, le Québec demeure la province avec le plus bas taux de diplomation au Canada et l'écart entre les filles et les garçons ne cesse de se creuser.

Heureusement, plusieurs parties prenantes du système scolaire tentent de se réinventer afin d'offrir un milieu d'apprentissage stimulant pour tous les jeunes. On peut penser aux programmes de type sports-études, arts-études, sciences et éducation internationale qui sont offerts dans nos écoles publiques. Cependant, ces programmes, malgré toutes leurs bonnes intentions, creusent l'écart entre une classe d'élève favorisée et une deuxième classe d'élèves qui se fait reléguer en bas d'échelle. Effectivement, ces programmes comportent des examens d'entrée servant à filtrer les élèves pour conserver seulement les élèves en grande réussite scolaire dans les programmes particuliers. Ces programmes comportent aussi souvent des frais afférents pouvant s'élever à plusieurs centaines de dollars par années ce qui les rend inaccessibles à beaucoup de familles québécoises. Cela fait en sorte que le système scolaire du Québec a trois vitesses avec les écoles privées, les écoles publiques avec programmes particuliers et les écoles publiques régulières.

Analyse stratégique

En abolissant les écoles privées, la motion limite le choix des parents d'envoyer leurs enfants à l'école de leur choix. On peut s'attendre à ce que certains segments de la population réagissent négativement à l'adoption de cette motion, notamment les communautés religieuses qui se retrouveraient obligées d'envoyer leurs enfants à l'école publique.

On peut s'attendre, en parallèle, à ce qu'un nombre important de parties prenantes de la société civile, comme les centrales syndicales en enseignement, applaudissent la motion puisqu'elle permettra de redistribuer une quantité importante de ressources dans le réseau public.

Conclusion

En conclusion, il est maintenant nécessaire de prendre les grands moyens pour assurer une éducation accessible, équitable et motivante à l'échelle de la province. Le système à trois vitesses qu'on connaît actuellement se doit de rapidement devenir une histoire du passé.

Pour aller plus loin

Articles de journaux

Bergeron, Patrice. 2019. « Il y a trop d'examens, disent les enseignants ». La Presse. 2019. <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2019-05-10/il-y-a-trop-d-examens-disent-les-enseignants>.

Radio-Canada, Zone Société-. 2019. « Programmes particuliers : les écoles publiques de plus en plus sélectives ». Radio-Canada.ca. Radio-Canada.ca. 2019. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1361393/programmes-particuliers-international-ecoles-publiques-selection-examen>.

Vailles, Francis. 2020. « Bonnes et mauvaises nouvelles sur le décrochage ». La Presse. 2020. <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2020-01-24/bonnes-et-mauvaises-nouvelles-sur-le-decrochage>.

Articles de scientifiques, mémoires et publications d'organisations

CRIRES. 2020. « Statistiques sur la persévérance et la réussite scolaire | CRIRES ». Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES). 2020. <https://crires.ulaval.ca/ressource/statistiques-sur-la-perserverance-et-la-reussite-scolaire>.

Guimont, Gérard. 2010. « La réforme de l'éducation et le renouveau pédagogique au Québec : les faits saillants ». *Pédagogie collégiale* 22 (3): 6. https://aqpc.qc.ca/sites/default/files/revue/guimont_22_3.pdf

RSEQ. 2010. « La réussite et la persévérance scolaires par le Sport étudiant ». *Savoir* 15 (4): 17. http://rseq.ca/media/26649/la_re_ussite_et_la_perse_ve_rance_scolaire.pdf.

Le Parlement jeunesse du Québec

PARLEMENT JEUNESSE DU QUÉBEC
OFF-71^E LÉGISLATURE

**MOTION SUR LE RESPECT DES VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS DANS L'ESPACE MÉDIATIQUE**

Présentée par Catherine Côté, Rédactrice en chef de la Colline
Le 9 janvier 2021

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que les personnes ayant commis des crimes contre la personne ne devraient pas être glorifiées, et que cela s'applique également aux artistes.

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse qu'il faut effacer ces œuvres des canaux de diffusion médiatique comme signe de respect envers les victimes.

QUE l'Assemblée nationale interdise la diffusion des œuvres des artistes ayant été reconnus coupables d'un crime contre la personne sur tous les réseaux de diffusion.

Mini-mémoire

Par Catherine Côté, rédactrice en chef du journal La Colline

La motion sur l'interdiction de diffusion des œuvres d'artistes condamné·e·s au criminel pour un ou des crimes contre la personne a pour but d'envoyer un message clair de solidarité et de respect envers les victimes de ces crimes. Cette motion a également pour but de réprimer la glorification et l'admiration autour des artistes ayant commis un ou des crimes contre la personne en empêchant la diffusion et le rayonnement des œuvres de ces artistes dans le public.

Informations pertinentes – Cette motion s'insère dans un contexte social enraciné dans la libération de la parole des victimes de crimes contre la personne, notamment des violences à caractère sexuel. Que l'on pense à Harvey Weinstein, Woody Allen, Michael Jackson, Roman Polanski, R. Kelly ou Bertrand Cantat. Tous ces cas soulèvent une importante question : doit-on séparer l'artiste de l'œuvre ?

Cette motion arrive à un moment charnière favorable à la *culture de l'annulation* (*cancel culture*), soit la dénonciation publique, en vue de leur ostracisation, d'individus ou de groupes responsables d'actions ou de comportements perçus comme problématiques socialement. Cette motion va plus loin en interdisant la publication de toutes œuvres conçues par des artistes reconnu·e·s coupables de crime contre la personne.

Il n'y a aucune législation au Canada ou à l'international interdisant systématiquement la diffusion des œuvres d'art d'artistes condamné·e·s pour un ou des crimes contre la personne. Le Canada peut toutefois interdire l'entrée au pays d'artistes étranger·ère·s ayant un dossier criminel. La diffusion des œuvres fait l'objet, dans certains cas comme la radio, d'une réglementation quant à la langue, mais rien ne porte sur le comportement de l'artiste.

Par ailleurs, la science révèle que la culture de l'annulation reposerait sur un mécanisme psychologique de valorisation de soi pour la personne dénonçant une personne ou des propos problématiques. Cette hypothèse est supportée par des études sur l'activité de certaines structures cérébrales durant l'évaluation de situations congruentes ou non avec les valeurs d'un individu.

Analyse stratégique – Cette motion touche principalement les différents diffuseurs d'art dont, notamment, les stations de radio, les musées, les diffuseurs de spectacles, les journaux et les maisons d'édition, qui devront systématiquement retirer de leur programmation toutes les œuvres auxquelles ont contribué un·e ou des artistes contre lequel·le·s existe un verdict de culpabilité pour un ou des crimes contre la personne. Ces diffuseurs pourraient considérer qu'une fois l'œuvre créée, elle est indépendante de l'artiste et de ses actes, de même que cette mesure du gouvernement pourrait les priver de revenus substantiels. D'autre part, certaines associations de victimes et de protection des droits des victimes se positionneraient potentiellement en faveur de cette motion dans une visée de respect des victimes.

Conclusion – Le gouvernement prend donc position avec cette motion, ne distinguant pas l'artiste de l'œuvre, reléguant de force à la fois l'artiste et ses œuvres aux oubliettes. L'objectif premier poursuivi dans cette interdiction de diffusion est de contrer la glorification et de ne plus maintenir les artistes condamnés dans une situation de pouvoir, d'admiration et de glorification.

Pour aller plus loin

Articles scientifiques

Chiou, Rocco. 2020. « We Need Deeper Understanding About the Neurocognitive Mechanisms of Moral Righteousness in an Era of Online Vigilantism and Cancel Culture ». *AJOB Neuroscience* 11 (4): 297-99.

<https://doi.org/10.1080/21507740.2020.1830872>.

Holman, Kylie J. 2020. « Can You Come Back from Being Cancelled? A Case Study of Podcasting, Cancel Culture, and Comedians during #MeToo ».

<https://search.proquest.com/docview/2427301602/abstract/262180FE957F4997P/Q/1?accountid=12543>.

Norris, Pippa. 2020. « Closed Minds? Is a 'Cancel Culture' Stifling Academic Freedom and Intellectual Debate in Political Science? » SSRN Scholarly Paper ID 3671026. Rochester, NY: Social Science Research Network.

<https://doi.org/10.2139/ssrn.3671026>.

Roos, Hailey. 2020. « With(Stan)Ding Cancel Culture: Stan Twitter and Reactionary Fandoms ». Muhlenberg College.

<http://sal.muhlenberg.edu:8080/librarydspace/bitstream/10718/3398/1/RoosHonorsThesis%20-%20Hailey%20Roos.pdf>.

Articles de journaux ou de blogue

Hamdaoui, Khadija. 2019. « Doit-on séparer l'œuvre de l'artiste ? » Twentymagazine.

2019. <http://www.twentymagazine.fr/articles/d%C3%A9cryptages/doit-s%C3%A9parer-loeuvre-de-lartiste>.

Vigneault, Alexandre. 2019. « Artistes accusés de crimes graves: écouter ou boycotter? »

La Presse. <https://www.lapresse.ca/arts/musique/201903/01/01-5216676-artistes-accuses-de-crimes-graves-ecouter-ou-boycotter.php>.

Vidéos

SERIAL THINKER. 2020. *Polanski : Doit-on séparer l'œuvre de l'artiste ?*

<https://www.youtube.com/watch?v=0eF-GPM9bEQ>.

SOH Talks & Ideas Archive. 2019. *The problem with wokeness | All About Women 2019*.

https://www.youtube.com/watch?v=Sni7ghqHBJw&feature=share&fbclid=IwAR3r92C5m4Vg_ZVQMqFVpPB0o48Y_PGmLNEdsW9n2XYetkEczG50ndNc2U.